

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO : 500-06-000906-186

(Chambre des actions collectives)  
COUR SUPÉRIEURE

**JOANNE GIROUX**

Demanderesse

c.

**JANSSEN INC.**

et

**JANSSEN PHARMACEUTICALS INC.**

et

**JANSSEN ORTHO LLC.**

et

**JOHNSON & JOHNSON INC.**

et

**JOHNSON & JOHNSON**

Défenderesses

---

## DEMANDE POUR L'OBTENTION D'UN JUGEMENT DE CLÔTURE

---

À L'HONORABLE JUGE DONALD BISSON, J.C.S., JUGE DÉSIGNÉ POUR ENTENDRE TOUTES LES PROCÉDURES RELATIVES À CETTE AFFAIRE DANS LE DISTRICT DE MONTRÉAL, LA DEMANDERESSE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

### A. INTRODUCTION

1. Tel qu'il appert du dossier de la Cour, le 1<sup>er</sup> février 2018, une procédure intitulée « *Application for authorization to institute a class action and to appoint the status of representatives plaintiffs* » (la « **Demande en autorisation** ») était déposée contre les défenderesses, pour le compte des membres y décrit;
2. D'autres actions collectives similaires ont également été déposées ailleurs au Canada, soit en Ontario et en Saskatchewan;

### B. RÈGLEMENT INTERVENU ET DISTRIBUTION DU MONTANT DU RÈGLEMENT

3. Une entente de règlement a été conclue entre les parties à toutes les actions collectives au Canada le 29 novembre 2021;
4. Le 21 juin 2022, cette honorable Cour autorisait la présente action collective aux seules fins de règlement et pour autoriser la publication d'avis aux membres, tel qu'il appert du dossier de la Cour;

5. À cette même date, cette honorable Cour nommait à titre d'administrateur des réclamations la firme Trilogy Class Action Services (« **Trilogy** »);
6. L'entente de règlement, ainsi que le protocole d'indemnisation, ont été approuvés le 23 novembre 2022, tel qu'il appert du dossier de la Cour;
7. Les avis informant les membres de l'approbation de l'entente de règlement aux ont été publiés conformément au jugement rendu le 23 novembre 2022;
8. En vertu de l'entente de règlement intervenue, un montant de 1 500 000,00 \$ était disponible pour distribution conformément au règlement à l'échelle nationale, tel qu'il appert du rapport final de Trilogy daté du 18 décembre 2025, dénoncé au soutien de la présente comme **pièce C-1**;
9. La période de réclamation durant laquelle les membres du groupe visés par le règlement pouvaient présenter une réclamation prenait fin le 14 août 2023, tel qu'il appert du rapport pièce C-1;
10. Conformément à l'entente de règlement et tel qu'il appert du rapport C-1, les divers assureurs de soins de santé au Canada se sont partagé la somme de 150 000 \$;
11. Au total :
  - Cent vingt et une (121) réclamations ont été déposées dans le cadre du processus de réclamation;
  - Vingt-neuf (29) réclamations ont été approuvées par Trilogy, dont quatre (4) réclamations de membres québécois;tel qu'il appert du rapport C-1;
12. Un montant de 451 875,74 \$ était disponible pour versement aux réclamants et, sur cette somme, un montant de 451 875,08 \$ a été dûment versé aux réclamants admissibles, dont 85 119,61 \$ aux quatre (4) réclamants québécois, tel qu'il appert du rapport C-1;
13. Les indemnités ci-haut mentionnées ont été octroyées dans le cadre d'un processus de recouvrement collectif;
14. Suite à la distribution des montants aux réclamants, il est resté une somme de 0,66 \$ qui n'a pu être divisée entre les réclamants;
15. En vertu du *Règlement sur le pourcentage prélevé par le Fonds d'aide aux actions collectives* (le « **Règlement** »)<sup>1</sup>, le Fonds d'aide aux actions collectives a droit à un pourcentage sur le reliquat attribuable aux québécois;

---

<sup>1</sup> RLRQ c. F-3.2.0.1.1, r. 2

16. Or, pour toute fin pratique, il n'est resté aucun reliquat dans ce dossier, puisqu'il est économiquement irréaliste de verser quoi que ce soit sur une balance de 0,66 \$. Ainsi, aucun montant n'a été versé au Fonds d'aide aux actions collectives;
17. De toute manière, la demanderesse n'a pas été en mesure de valider où se trouve maintenant cette somme de 0,66 \$;

### **C. JUGEMENT DE CLÔTURE**

18. Considérant ce qui précède, il y a lieu de prononcer la clôture de l'action collective vu l'exécution complète de l'entente de règlement et de la distribution aux membres du groupe visés par le règlement du montant provenant de celle-ci;
19. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

### **POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :**

**ACCUEILLIR** la *Demande pour l'obtention d'un jugement de clôture*;

**PRENDRE ACTE** du rapport de Trilogy et de la reddition de compte y contenue;

**DÉCLARER** que les parties et Trilogy se sont acquittés de leurs obligations découlant de l'entente de règlement nationale intervenue et des jugements rendus par le tribunal dans le présent dossier;

**LIBÉRER** Trilogy de son rôle d'Administrateur des réclamations;

**PRONONCER** la clôture de la présente action collective;

**LE TOUT** sans frais de justice.

Québec, le 27 janvier 2026

*Siskinds, Desmeules, Avocats*

---

**SISKINDS, DESMEULES, AVOCATS**

(Me Karim Diallo)

(Me Erika Provencher)

(Me Frédérique Langis)

karim.diallo@siskinds.com

erika.provencher@siskinds.com

frederique.langis@siskinds.com

Avocats de la demanderesse

43, rue de Buade, bureau 320

Québec (Québec) G1R 4A2

Téléphone : 418-694-2009

Télécopieur : 418-694-0281

Notification : [notification@siskinds.com](mailto:notification@siskinds.com)

Code d'impliqué permanent : BB-6852

---

## AVIS DE PRÉSENTATION

---

Me Marianne Ignacz  
INF LLP  
300-240, rue St-Jacques  
Montréal (Québec) H2Y 1L9  
mignacz@infavocats.com  
Téléphone : (514) 312-0293  
Télécopieur : (514) 312-0292

Me Jennifer Lemarquis  
Fonds d'aide aux actions collectives  
1, rue Notre-Dame Est, bureau 10.30  
Montréal (Québec) H2Y 1B6  
faac.notifications@justice.gouv.qc.ca  
Téléphone : (514) 393-2087  
Télécopieur : (514) 864-2998

**PRENEZ AVIS** que la présente *Demande pour l'obtention d'un jugement de clôture* sera décidée sur dossier.

Québec, le 27 janvier 2026

*Siskinds, Desmeules, Avocats*

---

### **SISKINDS, DESMEULES, AVOCATS**

(Me Karim Diallo)  
(Me Erika Provencher)  
(Me Frédérique Langis)  
karim.diallo@siskinds.com  
erika.provencher@siskinds.com  
frederique.langis@siskinds.com  
Avocats de la demanderesse

43, rue de Buade, bureau 320  
Québec (Québec) G1R 4A2  
Téléphone : 418-694-2009  
Télécopieur : 418-694-0281  
Notification : [notification@siskinds.com](mailto:notification@siskinds.com)  
Code d'impliqué permanent : BB-6852

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO : 500-06-000906-186

(Chambre des actions collectives)  
COUR SUPÉRIEURE

**JOANNE GIROUX**

Demanderesse

C.

**JANSSEN INC. ET ALS.**

Défenderesses

---

### AVIS DE COMMUNICATION DE PIÈCE

---

**PRENEZ AVIS** qu'au soutien de sa demande, la demanderesse entend produire la pièce suivante :

**PIÈCE C-1 :** Rapport de Trilogy Class Action Services, daté du 18 décembre 2025.

Québec, le 27 janvier 2026

*Siskinds, Desmeules, Avocats*

---

**SISKINDS, DESMEULES, AVOCATS**

(Me Karim Diallo)

(Me Erika Provencher)

(Me Frédérique Langis)

karim.diallo@siskinds.com

erika.provencher@siskinds.com

frederique.langis@siskinds.com

Avocats de la demanderesse

43, rue de Buade, bureau 320

Québec (Québec) G1R 4A2

Téléphone : 418-694-2009

Télécopieur : 418-694-0281

Notification : [notification@siskinds.com](mailto:notification@siskinds.com)

Code d'impliqué permanent : BB-6852

C A N A D A  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

(Chambre des actions collectives)  
COUR SUPÉRIEURE

NO : 500-06-000906-186

JOANNE GIROUX  
Demanderesse

c.

JANSSEN INC.  
et  
JANSSEN PHARMACEUTICALS INC.  
et  
JANSSEN ORTHO LLC.  
et  
JOHNSON & JOHNSON INC.  
et  
JOHNSON & JOHNSON  
Défenderesses

DEMANDE POUR L'OBTENTION D'UN  
JUGEMENT DE CLÔTURE

Me Karim Diallo  
[karim.diallo@siskinds.com](mailto:karim.diallo@siskinds.com)  
Me Erika Provencher  
[erika.provencher@siskinds.com](mailto:erika.provencher@siskinds.com)  
Me Frédérique Langis  
[frederique.langis@siskinds.com](mailto:frederique.langis@siskinds.com)

N/D : 67-205    BB-6852    Casier 15

**SISKINDS DESMEULES** | Avocats s.e.n.c.r.l.  
43, rue de Buade, bureau 320, Québec (Québec) G1R 4A2  
TÉLÉPHONE    418-694-2009 (Sans frais 1-877-735-3842)  
TÉLÉCOPIEUR    418-694-0281  
NOTIFICATION    notification@siskinds.com  
SISKINDS.com/qc